Règlement championnat U16F et Seniors F.

Thème de la proposition : Surclassement des joueuses U16F en seniors F.

Origine : **Direction Générale**

Exposé des motifs :

L'annexe III de l'annuaire 2017 mentionne que le Surclassement en catégorie seniors est interdit pour les joueuses U16F.

L'article 51 des règlements sportifs stipule que « les joueuses U13 et U16 Féminines peuvent pratiquer dans la catégorie immédiatement supérieure à leur catégorie d'âge normale ».
Le surclassement des U16F en Seniors F n'étaient cependant pas autorisé.

Nous proposons de s'aligner aux RGX de la FFF et permettre aux joueuses U16F de jouer en seniors avec surclassement médical.

Date d'effet : **Saison 2018**

***Avis de la CRSR*: Favorable**

Texte actuel	Nouveau texte proposé
Article n°11 bis des règlements sportifs. Sur autorisation médicale explicite au verso de la licence, les joueurs U18, U15, U13, U11, U9 et U7 ainsi que les joueuses de catégories U13 et U16 féminines peuvent pratiquer dans la catégorie immédiatement supérieure à leur catégorie d'âge normale. **Annexe III** U16F surclassement interdit	**Article n°11 bis des règlements sportifs.** Sur autorisation médicale explicite sur la licence, les joueurs U18, U15, U13, U11, U9 et U7 ainsi que les joueuses de catégories U13 et U16 féminines peuvent pratiquer dans la catégorie immédiatement supérieure à leur catégorie d'âge normale. Les U16F peuvent jouer en Seniors F avec un surclassement médical **Annexe III** U16F surclassement autorisé en seniors F